



153318

COMMUNE DE MOUDON

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION (PPA) "AU CENTRE DU FEY"

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 décembre 2014

La Syndique: Le Secrétaire:

Plan déposé au greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 23 avril au 22 mai 2016

La Syndique: Le Secrétaire:

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 14 juin 2016

Le Président: Le Secrétaire:

Approbation complémentaire par le Conseil communal dans sa séance du 11 octobre 2016

Le Président: Le Secrétaire:

Approuvé préalablement par le département compétent, le 11 JAN. 2017

La Cheffe du département:

Mis en vigueur le 11 JAN. 2017

Echelle 1:500

Plan n° 22449/05

Moudon, le 18 octobre 2016

NPPR INGENIEURS ET
GEOMETRES SA
NICOD • PERRIN • PARISOD • REY
Ch. Château-Sec 6 / CP 186 1510 Moudon
Tél. 021 925 15 88 moudon@nppr.ch

Parcelle n°:	Propriétaire:	Surface totale:
1328	Moudon, la Commune	5'898 m ²
1329	LANER Mario et Danielle	1'862 m ²
1337	Immobilien-gesellschaft Manuela AG, Bern	944 m ²
1338	GOP Moudon, lots 1338-1 à 1338-4	3'801 m ²
Parcelle exclue du périmètre du PPA selon décision du Conseil communal du 11 octobre 2016		
→ LANER Mario et Danielle		
→ Madliger et Chenevard, Ing. S.A., Le Mont-sur-Lausanne		
→ Oeuvres de prévoyance Vaudoise Assurances, Lausanne		
→ Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA, Lausanne		
1339	Immobilien-gesellschaft Manuela AG, Bern	768 m ²
1340	Madliger et Chenevard, Ing. S.A., Le Mont-sur-Lausanne	587 m ²
1343	Madliger et Chenevard, Ing. S.A., Le Mont-sur-Lausanne	852 m ²
1656	SAHIN Ekrem et Fabrizio, MAGGIO Sonia, MORIERO Leyla	784 m ²
1657	CAMPAGNA Giuseppina et Giovanni	753 m ²
1658	BEVILACQUA Agostino et Sonia	812 m ²

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies par NPPR, Ingénieurs et Géomètres SA à Moudon

Authentifié le: 20 octobre 2016

L'ingénieur géomètre, breveté:

Légende:

- Périmètre du plan partiel d'affectation (PPA)
- Zone d'habitation moyenne densité
- Aire de verdure
Supprimé selon décision du Conseil communal du 11 oct. 2016
- Périmètre d'évolution des bâtiments
- Zone d'installations (para-) publiques
- Périmètre d'évolution des constructions scolaires
- Aire de stationnement et de circulation en surface
- Arbre à planter (emplacement indicatif)
- Altitude maximale des constructions principales
- DS III Degré de sensibilité au bruit
- Parcours et raccords de mobilité douce à mettre en place (position approximative)
- Principes d'accès, sorties véhicules privés (position approximative)
- Principes d'accès, sorties véhicules de service (position approximative)
- Séparation entre la partie sud et nord du périmètre
Supprimé selon décision du Conseil communal du 11 oct. 2016
- Altitude maximale des constructions scolaires
(uniquement sur la partie sud du périmètre)
Supprimé selon décision du Conseil communal du 11 oct. 2016

